

## **Pacte pour l'égalité**

### **Réponse de Jean-Luc Mélenchon, candidat du Front de Gauche**

*Février 2012*

Le Front de Gauche a décidé de signer le Pacte pour l'égalité élaboré par le Laboratoire de l'égalité. Nous exprimons ainsi notre soutien au combat pour l'égalité entre Femmes et Hommes. Cette question ne peut être absente de l'élection présidentielle et la campagne médiatique que vous avez lancée mérite d'être saluée et soutenue. Sur quelques points, il y a des différences notables avec le Programme du Front de Gauche. Nous les précisons ci-dessous en espérant ouvrir une discussion argumentée avec le Laboratoire de l'Egalité, ses partenaires et plus généralement le mouvement féministe.

#### **1. Renforcer la parité en politique**

Notre intention est **d'abroger la réforme territoriale** de 2010. Nous sommes favorables **aux modes de scrutin à la proportionnelle lors de toutes les élections, dont les législatives, ce qui permettra d'y imposer systématiquement la parité.**

#### **5. Mettre fin au travail à temps partiel subi**

Nous proposons de faire cotiser les employeurs sur la base du temps plein pour tout emploi à temps partiel, afin de supprimer la pénalisation du temps partiel sur le montant des pensions. Nous sommes également **pour un droit automatique de passage au temps plein.**

#### **6. Appliquer le principe « à travail de valeur égale, salaire égal et carrière égale »**

Le Front de Gauche lutte contre les diverses formes de précarité et propose des mesures concrètes au fort impact sur les conditions de vie des femmes. Nous commencerons par porter **le SMIC à 1 700 euros.** Nous introduirons **des sanctions financières dans la loi pour non respect de l'égalité salariale femmes/hommes** en imposant aux entreprises non pas une obligation de moyens, mais une obligation de résultats. Cette pénalisation financière, qui s'élève aujourd'hui à 1% de la masse salariale, montera à 10%. Nous supprimerons les subventions et les aides publiques aux entreprises hors-la-loi.

Nous agirons pour **revaloriser les salaires des métiers féminisés** avec prise en compte de leur pénibilité et favoriserons la mixité des métiers à tous les niveaux. Les entreprises seront dans l'obligation d'instaurer un pourcentage égal homme/femme en formation et un plan de rattrapage.

Nous créerons, dans chaque entreprise, une commission avec obligation de résultat, chargée de contrôler l'égalité véritable des femmes face à l'embauche, aux salaires, à la promotion, au temps de travail et à la formation.

**Pour finir**, nous régulariserons les travailleuses sans-papiers en créant un statut d'autonomie pour les femmes migrantes et de droit d'asile pour les femmes persécutées dans leur pays en raison de leur sexe.

#### **8. Améliorer les retraites des femmes**

Nous sommes pour le retour à la retraite à 60 ans sans décote, à la prise en compte des périodes d'éducation des enfants, et au droit de toutes et tous à une retraite au moins égale au SMIC.

### **9. Donner les moyens à toutes les femmes de travailler après la naissance d'un enfant**

Nous reviendrons dans un premier temps sur le décret Morano et le dispositif Raffarin de 2004 autorisant la création de structures intégralement privées à but lucratif financées en partie sur fonds publics. Il est indispensable en effet d'arrêter l'ouverture à la concurrence du secteur de la petite enfance et de refuser les crèches d'entreprises mêlant vie privée et vie professionnelle et accentuant la pression sur les salarié(e)s.

Nous proposons donc **de mettre en place un vaste "Plan Crèche" pour créer 500 000 places publiques d'accueil de la petite enfance (accueil collectif et accueil familial individualisé type assistante maternelle),** pour les enfants de 0 à 3 ans et d'instituer un droit à l'accueil gratuit des jeunes enfants par du personnel qualifié (crèche ou nourrice agréée dans un premier temps), **par la constitution d'un service public unique d'accueil de la petite enfance.**

### **10. Aider les pères à s'impliquer dans la vie familiale**

Tout d'abord nous remettons **à l'ordre du jour la réduction du temps de travail** avec embauche pour inverser le partage salaire/profit mais également pour permettre une meilleure répartition des tâches domestiques et de l'éducation des enfants.

Nous proposons d'instaurer une possibilité de congé parental d'un an la première année, en le partageant entre les deux parents, après le congé maternité de 21 semaines. Le revenu de 80 % du salaire antérieur pourrait être modulé par la prise en compte du revenu familial antérieur, ce qui permet de prendre en compte le fait que les salaires masculins sont aujourd'hui supérieur à ceux des femmes et compenser une perte de salaire plus importante afin de lever tous les obstacles dissuadant les hommes de profiter du dispositif. Ces périodes seront prises en compte pour les durées de cotisation retraite.

### **11. Faciliter la conciliation pour le soutien aux parents dépendants**

Considérant que la perte d'autonomie doit relever de la sécurité sociale, nous nous opposons à toute privatisation et défendons **un service public pour le 3ème et 4ème âge accessible sur l'ensemble du territoire.**

### **13. 14. Faire évoluer les images sexuées des métiers et des rôles familiaux des femmes et des hommes et Sensibiliser l'opinion et dénoncer le recours aux stéréotypes sexistes**

La lutte contre toutes les discriminations constitue une section spécifique de notre programme, et intègre aussi la lutte contre le sexisme. Pour ce qui est des moyens, nous comptons restaurer la Halde dans ses fonctions, faire un bilan annuel présenté au Parlement, adopter des lois et des cahiers des charges.

Nous proposons aussi de **voter une loi anti-sexiste** qui condamnera entre autre les publicités véhiculant une image de la femme dégradée ou la renvoyant systématiquement au foyer.

Par ailleurs nous donnerons, dans le cadre du mariage, le même statut au nom de jeune fille et de jeune homme ; nous supprimerons la formulation « mademoiselle » dans tous les formulaires administratifs, nous mettrons en œuvre une politique résolue de féminisation des titres.

### **18. Développer les échanges de pratiques et la mise en réseau à l'échelle internationale et européenne,**

Nous défendons au niveau européen la directive ou « **clause** » **de l'Européenne la plus favorisée** initiée par Gisèle Halimi pour une harmonisation par le haut des législations concernant les droits des femmes.